

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 -132 du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 novembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V.HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, E. DROMART, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, B. DOBOEUT, B. ROUSERE, L. GABRELLE, Y. BONNERRE, B. VAILANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, R. LELEU, B. BRONNIART, J.C. MATEUX, J. N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, M GUIDEZ, D. TABARY, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par M. Th. ROUCOU.

Mme N BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M. G. DUE.
M. R. LELEU, absent et excusé a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL.

Objet : Programmation DETR 2019 - Travaux de confortement et de renforcement des voiries communautaires – Tranche 2.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil communautaire qu'une première tranche de travaux de confortement et de renforcement des voiries communales classées d'intérêt communautaire a été programmée en 2018 ;

Monsieur le Président indiquent la nature des travaux pris en compte dans ce programme de l'année 2018 : renforcement pour la voirie d'accès au collège de Bertincourt et son aire de retournement, pour la rue du Puits Mourant à Bucquoy et pour la route de Douai à Bapaume pour la partie comprise entre le rond-point du RD 917 et le carrefour du chemin de Saint-Quentin.

Monsieur le Président détaille le programme de travaux de cette seconde tranche de travaux de renforcement qui porterait sur des travaux de confortement et de renforcement de voiries sur les communes d'Achiet-le-Grand (rues des Voyageurs et de la Gare) et de Bapaume (boulevard des Ecoles et rue de Douai pour la partie comprise entre le carrefour de Chemin de St Quentin et le Boulevard des Ecoles), pour un montant estimatif de travaux de 150 000 € HT, conformément au plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		Etat (à détailler)		
Travaux (à détailler)		SIPL		
VOIRIE – Renforcement	150 000,00 €	DETR	33 500,00 €	20,00 %
VOIRIE – Rabotage		Communauté de Communes du Sud-Artois	134 000,00 €	80,00 %
VOIRIE - Tapis d'enrobés				
Aléas et imprévus (5%)	7 500,00			
Autres (honoraires)				
Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €			
Frais annexes				
Coût total de l'opération	167 500,00 €		167 500,00 €	100,00 %

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la programmation DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le programme de travaux de confortement et de renforcement de différentes voiries communautaires (Tranche 2),
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de l'Etat au titre de la DETR programmation 2019, et le cas échéant de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- de solliciter des différents services instructeurs l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers de demande de subvention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 novembre 2018 et transmission
en Préfecture le 27 novembre 2018

Le Président,




Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,




Jean Jacques COTTEL.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2018